

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 95.066

*L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

6 Mai 1995

6 Mai 1995

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjointes

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU SARLAT, MM. SABATHIER et TAP Conseillers,

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. HUGENDOBLER, ALONSO, LACOTTE, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 31  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 23

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Création d'un emploi contractuel : Directeur de sécurité du service Police Municipal

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

La loi du 27 Décembre 1994 relative à la Fonction Publique Territoriale a élargi les conditions de forme devant être réunies pour procéder au recrutement d'agents contractuels.

Le recrutement d'agents contractuels est désormais soumis à une délibération qui devra préciser le grade ou le cas échéant les grades correspondant à l'emploi créé et, si l'emploi est créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984, la délibération devra également mentionner le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Il est donc proposé de créer l'emploi contractuel de Directeur de Sécurité du service de la Police Municipale.

- Motif du recrutement

Il est indispensable que le service de la Police Municipale soit doté d'un responsable avant la saison estivale en raison de la spécificité des différentes tâches à accomplir. Il a été procédé, courant 1994, à une publication d'offre d'emploi pour ce poste. L'examen des différentes candidatures s'est révélé infructueux. Aucun des candidats reçus en Mairie ne correspondaient au profil requis par rapport au poste à pourvoir.

- Nature du recrutement

Ce recrutement intervient sur la base de l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 se justifiant par les besoins du service qui ne permettent pas d'attendre le recrutement d'un fonctionnaire par la voie statutaire normale. Le recrutement intervient pour une période de trois ans renouvelables.

- Nature des fonctions

Responsable de la sécurité  
Encadrement des agents du service de la Police Municipale

- Niveau de recrutement

L'emploi de Directeur de la Sécurité relève de la catégorie A. L'agent contractuel devra être titulaire d'un diplôme de second cycle d'études supérieures et posséder une expérience en matière de sécurité publique.

- Niveau de rémunération

La rémunération mensuelle sera fixée par référence à l'indice brut 834, indice majoré 680 et calculée par rapport au barème des traitements, soldes et indemnités des fonctionnaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

De créer l'emploi contractuel de Directeur de Sécurité du Service de la Police Municipale.

- Motif du recrutement

Il est indispensable que le service de la Police Municipale soit doté d'un responsable avant la saison estivale en raison de la spécificité des différentes tâches à accomplir. Il a été procédé, courant 1994, à une publication d'offre d'emploi pour ce poste. L'examen des différentes candidatures s'est révélé infructueux. Aucun des candidats reçus en Mairie ne correspondaient au profil requis par rapport au poste à pourvoir.

- Nature du recrutement

Ce recrutement intervient sur la base de l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 se justifiant par les besoins du service qui ne permettent pas d'attendre le recrutement d'un fonctionnaire par la voie statutaire normale. Le recrutement intervient pour une période de trois ans renouvelables.

- Nature des fonctions

Responsable de la sécurité  
Encadrement des agents du service de la Police Municipale

- Niveau de recrutement

L'emploi de Directeur de la Sécurité relève de la catégorie A. L'agent contractuel devra être titulaire d'un diplôme de second cycle d'études supérieures et posséder une expérience en matière de sécurité publique.

- Niveau de rémunération

La rémunération mensuelle sera fixée par référence à l'indice brut 834, indice majoré 680 et calculée par rapport au barème des traitements, soldes et indemnités des fonctionnaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**

**le 31 Mai 1995**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS